la majorité des voix ; le président a une seconde voix dans le cas d'égalité, 61. Le président signe un exemplaire imprimé du bill et appose ses initiales aux amendements et aux clauses ajoutées, 65. Un autre exemplaire préparé par le greffier est déposé dans son bureau, ou annexé au rapport, 65.

6. Bills rapportés. Les bills doivent être rapportés avant l'expiration des six premières semaines de la session, 47. Les dispositions auxquelles il n'est pas fait allusion dans l'Avis, doivent être mentionnées dans le rapport, 62. Tous les bills référés doivent être rapportés, et les changements faits au préambule, doivent être mentionnés, 63. Lorsque le rapport est défavorable, les objections doivent être motivées, 64. Alors le bill ne peut être inscrit sur les ordres du jour sans une permission spéciale, 64. Un exemplaire de chaque bill amendé peut être annexé au rapport, 65.

7. Suspension des Règles. Nulle motion à cette effet n'est reçue, à moins que le Comité des Ordres Permanents n'ait fait rapport sur icelle, 53.

8. Honoraires et frais. Un honoraire de cent piastres est payé immédiatement après la 1ère lecture de chaque bill dans la Chambre où il a originé ; les frais de rédaction et d'impression sont aussi payés par les parties, et 100 exemplaires en anglais et 250 en français doivent être déposés chez le greffier ; aussi, un certificat de l'Imprimeur de la Reine (avant la 3ème lecture) attestant qu'il a été payé, 56.

9. Bills amendé par l'Assemblée. Les amendements importants sont renvoyés au Comité des Bills Privés, ou à un Comité Général, 67.

10. Bills introduits dans l'Assemblée. Fondés sur des pétitions qui n'ont pas été rapportées, sont renvoyés au Comité des Ordres Permanents aussitôt après leur première lecture, 52.

Bills Publics. Tout membre a droit d'introduire un bill, 37. Et d'en demander la première lecture, 38. Le principe d'un bill est discuté à sa 2ème lecture, 39. Cette discussion n'est pas permise en comité général, 40. Tout bill subit trois lectures, chacune à un jour différent, 41. Ceux d'une nature urgente sont passés d'une manière plus expéditive, 41. Toute clause d'un bill peut être prise en considération pendant qu'il est en